LA PREMIÈRE INSCRIPTION EN MATERNELLE À L'ÉCOLE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS

1 LES ENFANTS CONCERNÉS

En Petite Section, les enfants **nés en 2023**

En Toute Petite Section, les enfants nés début 2024 (sous réserve de places).

2 PÉRIODE D'INSCRIPTION EN MAIRIE

Janvier 2026-Février 2026

Vous pouvez inscrire votre enfant dès à présent en mairie.

3 PRÉPARER LES PAPIERS

- Un justificatif de domicile
- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifiant d'une contre-indication.

4 SE RENDRE À LA MAIRIE DE CHÂTILLON

Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Après avoir fourni vos papiers, la mairie vous délivrera **un certificat d'inscription** et enverra vos documents directement à l'école par mail.

Pensez à vous renseigner pour l'inscription à la cantine si nécessaire.

5 PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE

Mai - Juin 2026

Pour l'inscription définitive et une visite de l'école

Une fois effectuée la première inscription en mairie, il faut maintenant finaliser l'inscription définitive auprès de l'école, **un jour de décharge de la directrice ou après 16h30 tous les jours d'école à partir du mois de mai.**

La visite de l'école peut avoir lieu en même temps que l'inscription définitive .

Nous vous proposons de venir avec votre enfant sur le temps scolaire ou après 16h30 tous les jours d'école **sur rendez-vous**.

Prise de RV possible sur le site suivant :

https://evento.renater.fr/survey/rdv-inscription-visite-petite-section-ml2b6uv6

Contact par email : **ce.0260180e@ac-grenoble.fr**

ou par téléphone, le mardi uniquement : **04 75 21 10 21**

6 VOTRE ENFANT EST OFFICIELLEMENT INSCRIT !